



Énergie NB Power

P.O. Box 2000/C.P. 2000
515 King Street/515, rue King
Fredericton, NB
Canada E3B 4X1
www.nbpower.com
www.energienb.com

Communiqué

Énergie NB – Le Conseil d’administration se prononce sur la poursuite

Le 31 août 2000

Fredericton — Dans le cadre de son assemblée régulière d’aujourd’hui, le Conseil d’administration d’Énergie NB s’est penché sur la lettre du 8 août 2000 du premier ministre Bernard Lord. Il a aussi examiné celle du président et chef de la direction James Hankinson, datée du 28 août 2000, portant sur l’affaire Énergie NB et James Hankinson c. The Daily Gleaner et autres.

Après avoir minutieusement considéré les implications de la poursuite, le conseil a décidé de ne pas y donner suite.

Depuis 1996, Énergie NB a nettement amélioré son rendement d’exploitation et financier. La dette a été réduite de plus de 450 millions, et les résultats annuels n’affichent plus de perte, mais bien des bénéfices stables. Par la même occasion, la valeur de la Société pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick a sensiblement augmenté. La capacité d’Énergie NB de faire concurrence sur le marché énergétique s’est aussi améliorée.

Étant donné ces réalisations, le conseil convient avec M. Hankinson que la poursuite aurait pour effet de distraire le conseil et la direction de leurs obligations courantes. Par conséquent, le conseil a avisé son chef, Services juridiques d’informer les parties qu’il abandonne la poursuite.

2000/08/31

Personne-ressource pour les médias : Marcella LeBlanc, directrice, Affaires publiques, 506 458-3777.

2000/08/31